



**HAL**  
open science

# L'invention du "recyclage énergétique" des déchets ménagers dans les années 1970 et 1980 : histoire d'une linéarisation masquée

Etienne Dufour

## ► To cite this version:

Etienne Dufour. L'invention du "recyclage énergétique" des déchets ménagers dans les années 1970 et 1980 : histoire d'une linéarisation masquée. Doctoriales Recherches-Ressources 2025 - Ressources en révolution : Dialogue transdisciplinaire et approches critiques de l'économie circulaire, Groupe Recherches-Ressources, Jan 2025, CNAM Paris, France. halshs-04936441

**HAL Id: halshs-04936441**

**<https://shs.hal.science/halshs-04936441v1>**

Submitted on 8 Feb 2025

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

# L'invention du "recyclage énergétique" des déchets ménagers dans les années 1970 et 1980 : histoire d'une linéarisation masquée

**Etienne Dufour**

Docteur en Aménagement de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Post-doctorant à l'Université de Reims Champagne Ardenne

[etienne-dufour@orange.fr](mailto:etienne-dufour@orange.fr)

Dans les années 1970 et 1980, au nom de la protection de l'environnement et de la recherche d'économies d'énergie générée par la crise pétrolière, on assiste à l'invention des expressions « recyclage thermique », « recyclage énergétique » et « valorisation énergétique » des déchets ménagers et urbains, soit des ordures ménagères produites par les citoyens<sup>1</sup>. Elles se retrouvent en effet dans les discours institutionnels de grands organismes publics et privés (par exemple, ceux de la DATAR, du District de la région parisienne, de l'Agence pour les économies d'énergie ou des industriels du secteur). Ces expressions sont caractéristiques d'un basculement dans la politique de traitement des déchets qui débute alors en France et qui mènera l'incinération des déchets avec récupération d'énergie à devenir la voie principale de gestion des ordures, en particulier dans les grandes agglomérations urbaines<sup>2</sup>. Elles en sont le fondement idéal qui demeure prégnant jusqu'à nos jours : bien que positionnée idéellement et hiérarchiquement derrière d'autres modes de traitement, l'incinération avec récupération d'énergie est en effet toujours considérée comme participant de l'« économie circulaire » au sein de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 « relative à la transition énergétique pour la croissance verte ».

Pour autant, pour qui tient à une « économie authentiquement circulaire »<sup>3</sup>, cette situation peut surprendre. En effet, de caractère oxymorique, ces expressions, fréquemment substituables l'une à l'autre dans les années 1970 et 1980, permettent de masquer la réalité destructive de ce que l'on pratique : pour produire de l'énergie à partir des déchets (quels qu'ils soient, et ici le contenu des poubelles de ménages de l'époque : biodéchets, papiers et cartons, plastiques, conserves, verres, etc.), il faut procéder à leur destruction. Physico-chimiquement parlant, l'incinération est une oxydo-réduction rapide de la matière dont les composants sont bien plus dégradés qu'ils ne sont « recyclés » (matériellement) ou « valorisés » (au sens commun du terme). En outre, le procédé provoque la linéarisation des cycles naturels : brûlées, les ressources matérielles que contiennent les déchets ménagers sont transformées en CO<sub>2</sub> (et autres gaz plus ou moins polluants) ainsi qu'en cendres et mâchefers que l'on destine à l'enfouissement ou aux sous-couches routières. Ce faisant, par exemple, les ressources très critiques pour l'agriculture que sont la matière organique, l'azote et le phosphore des biodéchets ou du papier, sont perdues. Qui plus est, au physicien, il peut paraître incongru d'associer la récupération d'énergie à une forme de recyclage (littéralement : la réintroduction d'une entité dans un cycle dont elle est sortie). Selon le deuxième principe de la

---

1 L'outil Ngramviewer qui permet d'observer l'évolution de l'usage d'un mot ou d'un groupe de mots dans le temps dans les documents numérisés par Google donne une idée de l'apparition et de la diffusion de ces expressions à la suite du premier choc pétrolier. « Valorisation énergétique » a toujours été bien plus employée que les deux autres, mais elles participent toutes d'un même mouvement.

2 En France, la croissance des incinérateurs – avec ou sans récupération d'énergie – est très rapide à partir des années 1970 : si l'on en compte sur l'ensemble du territoire français 26 en 1968, ils sont 103 en 1975, 218 en 1981 et 296 en 1986. Inversement, après avoir été développées dans les années 1960 pour pérenniser et moderniser les anciennes pratiques de recyclage agricole, les installations de compostage des ordures ménagères décroissent. Sur la même période, en Ile-de-France, le nombre d'installations d'incinération double, passant de 7 à 14, et les nombreuses usines de compostage qui faisaient l'originalité de la région au niveau européen disparaissent (elles sont 15 en 1975 et 8 en 1986).

3 C. Arnsperger et D. Bourg, « Vers une économie authentiquement circulaire. Réflexions sur les fondements d'un indicateur de circularité », Revue de l'OFCE, n°145 (1), 2016, 91-125.

thermodynamique, sur Terre comme dans l'univers, l'énergie ne circule pas mais *se dissipe*. Lorsqu'on l'utilise (que l'on soit une bactérie, un végétal, un animal ou un processus industriel), on la consomme ou on la dépense. Contrairement à la matière initialement prise dans les cycles vitaux ou biogéochimiques, on ne peut donc pas la recycler car, de cycle de l'énergie, il n'existe pas.

Cette communication interroge l'apparition de cette mal-nomination et, plus généralement, cette construction rhétorique associant la destruction par le feu à la circularité et soutenant le déploiement et la domination de l'incinération des déchets en France jusqu'à nos jours. Son cadre théorique est celui de l'écologie territoriale, champ disciplinaire qui étudie les métabolismes territoriaux et leur évolution dans le temps, en mobilisant notamment l'histoire de l'environnement et celle de l'énergie. Elle s'inscrit dans un ensemble de travaux en sciences sociales autour des appropriations et transformations de la notion de circularité, ainsi que sur l'incinération des déchets et la récupération d'énergie<sup>4</sup>. Son matériau, constitué dans le cadre d'une thèse portant sur l'histoire du recyclage en Ile-de-France<sup>5</sup>, est composé d'archives de milieux industriels liés à l'aménagement du territoire, aux déchets et à l'énergie, qu'il croise avec les textes législatifs et la littérature technico-scientifique (notamment *TSM*, la revue de l'Association des hygiénistes et techniciens municipaux [AGHTM]). Il montre que cette évolution vers plus d'incinération – en Ile-de-France, et en France plus généralement – n'est pas naturelle ou évidente : elle résulte de choix politico-idéologiques et de raisonnements partiels et partiaux qui répondent d'intérêts situés. En remontant à l'origine des oxymores précités, puis en suivant la prolifération de leurs usages, c'est la convergence d'intérêts et de visions de trois catégories d'acteurs que l'on met en lumière : ceux des producteurs de déchets (et notamment d'une nouvelle catégorie d'entre eux : les déchets plastiques), ceux de l'État et des pouvoirs publics régionaux en lien avec l'industrie (les ministères et agences créées *ad hoc* à la suite des chocs pétroliers) et, enfin, ceux de la ville métropolitaine (les aménageurs).

Dans la première partie, nous montrons l'ensemble des indices qui tendent à attester que ce sont les producteurs de plastiques qui, confrontés aux nuisances que leurs produits génèrent et accusés de multiples parts de nuire à l'environnement (ils prolifèrent dans les champs, les forêts et les décharges publiques ou sauvages), construisent les bases de la rhétorique de la valorisation ou du recyclage énergétique. Pour eux, et de manière très pragmatique, l'incinération des déchets ménagers dans lesquels se retrouvent notamment leurs emballages et leurs autres produits devenus obsolètes constitue l'unique voie de gestion possible. Pour la justifier, et la naturaliser, ils inventent la notion de « cycle du plastique » afin de qualifier le parcours linéaire du produit plastique que l'on manufacture, utilise, puis détruit pour en récupérer de l'énergie utilisée à de nouvelles fins de production industrielle. Ils saisissent les chocs pétroliers pour justifier et diffuser ce choix technique. Dans ce même contexte, cette construction discursive est reprise par l'État comme nous le montrons dans une deuxième partie, notamment au travers des lois pionnières sur les déchets ménagers comme sur les énergies nouvelles des années 1974 et 1975<sup>6</sup>. Dans la suite, l'Agence pour les économies d'énergie, l'Agence nationale pour la récupération et d'élimination des déchets (ANRED) et les instances régionales (comme le District de la région parisienne) s'y associent également. Dans une troisième partie, nous montrons au travers de l'exemple du BETURE (le Bureau d'étude pour l'urbanisme et l'équipement) comment les aménageurs participent de la diffusion et de la mise en œuvre de ce choix technologique au niveau local au travers d'études et, surtout, de la participation à des réalisations pratiques.

---

4 Garcier Romain J., Laurence Rocher et Éric Verdeil, « Introduction : circulation des matières, économies de la circularité », *Flux*, vol. 108 (2), 1-7 ; Fontaine Antoine et Laurence Rocher, « Géographies de la chaleur. L'énergie de récupération comme ressource territoriale », *Espaces et sociétés*, vol. 182 (1), 2021, 113-129.

5 Etienne Dufour, « La fin du recyclage ? Rupture métabolique et politiques biogéochimiques en région parisienne au XXe siècle » (thèse de Doctorat en Aménagement, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2024).

<sup>6</sup> Cf. loi n°74-908 du 29 octobre 1974 relative aux économies d'énergie et loi n°75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

Au total, cette présentation tente de déplier une des causes majeures qui, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, conduit à l'achèvement de la transition sociotechnique du secteur du traitement des déchets ménagers vers une activité essentiellement linéaire sur le plan matériel. Elle pointe les principaux acteurs industriels et les institutions qui ont promu l'intégration déchets-villes-énergie au détriment de la défense et du maintien des liens organiques villes-campagnes qui ont longtemps préexistés. Ce faisant et par cette histoire, nous questionnons et dénaturisons une évidence contemporaine : le caractère vertueux et surtout « circulaire » de l'utilisation des déchets à fin de production énergétique.